

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet BPE SERVICES sur la commune principale de l'AIOT 100 rue des camélias 45700 PANNES.

La référence de votre dossier est A-3-KQGTL5Y3T et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 07/07/2023 à 11h24 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**

- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur **Service-public.fr**

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **34250018800020**

Organisme : **AXYLIS**

Fonction : **DIRECTEUR GENERAL**

Personne physique

Anonymisation des données : **Oui**

Sexe : **Masculin**

N° SIRET **34250018800020**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **BPE SERVICES**

Description des activités :

Fabrication de béton prêt à l'emploi par une centrale mobile pour le chantier de la société ICT situé sur la commune de Pannes (45).

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

100 rue des camélias

45700 PANNES

X : 676288

Y : 6766405

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2518	2518-b	Production de béton prêt à l'emploi	Capacité de malaxage 1.25 m3	D	23 000 m3

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **6900**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **NON**

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **OUI**

Origine et la nature des rejets :

Le site émettra des poussières provenant des granulats et du ciment. Des gaz d'échappement

seront également é mis par les engins roulants (chargeur et camions-toupiés). Le transport du béton sur le chantier sera réalisé à l'aide de camions-toupiés.

Est-il prévu des dispositifs de captation ou de traitements sur site ? **OUI**

Traitement :

Une partie des installations sera capotée afin de limiter les envols de poussières (malaxeur) et les silos seront équipés de filtres. Le transport du béton sur le lieu de livraison sera réalisé à l'aide de camions toupiés.

Autres sources :

Non.

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les malaxeurs nécessiteront d'être lavés régulièrement. L'eau utilisée sera traitée par une station de lavage et de recyclage permettant la réutilisation de l'eau. Cette installation de traitement produira des boues stockées en big-bag où elles durciront. Ce béton sera alors stocké en bennes avant d'être évacué par une entreprise agréée dans le traite Le site produira des déchets ménagers et assimilés qui seront pris en charge par la collectivité. La majeure p artie de l'entretien des engins (vidange, changement des filtres...) s'effectuera en dehors du site dans des garages spécialisés. Cependant des opérations de graissage et de nettoyage des engins seront réalisés sur le site. La cent rale produira donc des Déchets Industriels Banaux en quantités négligeables tels que papiers-cartons (150101), fer raille (160117), chiffons souillés (150202), cartouches de graisse (150110) et bois (150103). Ces déchets seront évacués et traités par une entreprise spécialisée agréée dans leur traiteme

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

En cas de sinistre, la procédure d'intervention mise en oeuvre au sein de l'entreprise sera évolutive et adaptée à l'ampleur des dégâts et aux risques encourus. Les premiers soins aux victimes d'accidents pourront être assurés par les SST (Sauveteurs Secouristes du Travail) présents sur le site parmi le personnel. L'ensemble du personnel pré sent sur les lieux sera susceptible d'être réquisitionné et affecté à une tâche bien précise. En cas d'accident grave (véhicule ou engin en position dangereuse, collision entre piéton et engins, incendie...), tout travail sera suspendu et l'accès au site interdit. Le personnel disposera des matériels et protections nécessaires : - des extincteurs, - des EPI (casque, lunettes, gants, chaussures de sécurité...) - de petit outillage.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?
Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Mandat ou document signé par le déclarant vous autorisant à déposer la déclaration en son nom :

mandat.pdf

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

cadastre.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

ensemble.pdf